

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : SPORTS - Stade Jean Dauger - Construction d'une tribune temporaire couverte de 3 500 places - Déclaration de projet.

M. JAUSSAUD présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 4 juin 2009, le conseil municipal a approuvé le dépôt du permis de construire pour l'opération de construction d'une tribune temporaire couverte de 3.500 places dans le virage nord du stade Jean Dauger.

Dans le cadre de cette opération et en application des dispositions du Code de l'Environnement, une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire s'est déroulée en mairie du lundi 8 juin au vendredi 10 juillet 2009 inclus.

Au terme de celle-ci, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Conformément à l'article L.126-1 du Code de l'Environnement, il convient que la Ville de Bayonne, maître d'ouvrage du projet, se prononce par l'intermédiaire de son Conseil Municipal, sur son intérêt général, en adoptant une déclaration de projet.

Objet de l'opération

Le projet présenté consiste en la construction d'une tribune modulaire couverte de 3.500 places dans le virage nord du stade.

La capacité d'accueil du stade reste inchangée car la nouvelle tribune s'implante sur les places de pesage et supprime l'usage des gradins du virage nord.

La piste d'athlétisme du stade Jean Dauger sera repositionnée sur la plaine de jeux de la Floride, dont les opérations de réaménagement dureront de 2009 à 2013. Cette nouvelle piste sera mise en service à la rentrée 2010, en accord avec le club omnisports, principal usager. Dans l'intervalle, le club s'entraînera dans les stades situés à proximité.

Il faut préciser que la plus grande partie de la piste d'athlétisme de Jean Dauger reste utilisable, ainsi que la totalité des aires de saut.

Motifs et considérations qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération

La réalisation de cette opération a pour objectifs :

- de mettre à disposition des publics des équipements performants (places assises, couvertes, fermées latéralement) ;
- d'offrir de meilleures conditions de visibilité du jeu (proximité, champ de vision) ;
- par cette évolution des conditions d'accueil des spectateurs, de renforcer l'attractivité et le rayonnement sportif de Bayonne;
- d'améliorer la fréquentation moyenne du stade et ainsi, les retombées économiques pour la Ville ;
- de traiter avec plus de cohérence architecturale les équipements du stade.

Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, conformément à l'article L.126-1 du Code de l'Environnement et suite à l'enquête publique précitée, déclarer d'intérêt général le projet de construction d'une tribune temporaire couverte de 3.500 places.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Aguerre, Mme Thicoipe, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.